Introduction

L'ouvrage présenté ici repose sur deux démarches complémentaires : l'une s'intéresse aux données générales issues des enquêtes statistiques dont dispose l'Apur, que ce soit celles de l'Insee ou celles produites grâce à ses outils propres ; l'autre s'appuie sur une enquête de terrain minutieuse, alimentée par les bases de données des directions de la Ville de Paris et notamment le répertoire des permis de construire. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats de ces analyses sont restitués à travers une cartographie adaptée afin de rendre perceptibles des données urbaines parfois abstraites ou différentes de certaines images préconçues. Cette double démarche apparaît d'emblée dans la structure du document. La première partie, sur les « données générales », met en évidence la structuration de l'espace socio-économique de la ville à grande échelle (celle de Paris et des communes limitrophes) et/ou à petite échelle (celle des îlots dans l'arrondissement). De cette analyse découle une première appréciation des tendances lourdes à l'œuvre dans la capitale et de leurs éventuelles inflexions au cours de ces dernières années. C'est le cas, par exemple, de l'inversion de la tendance à la diminution de la population de Paris puisque la grande majorité des arrondissements a renoué avec la croissance.

Les résultats de la seconde démarche sont exposés dans les deux chapitres suivants, l'un étant consacré au « cadre urbain », l'autre à la « vie urbaine ». Ici, l'objectif de cet étude apparaît avec plus de précision puisque chacun de ces thèmes est lui-même explicité par deux cartes : la première porte sur l'identification des données spatiales à la date d'aujourd'hui, la seconde illustre les évolutions récentes. S'agissant des évolutions, chaque carte évoque les modifications de l'espace concret mais aussi celles du cadre réglementaire, soit la ville réelle et, en quelque sorte, la ville en devenir.
À cet égard, il est clair que les vingt arrondissements parisiens ne sont pas égaux. Ceux du noyau central (du 1er au 7e) bénéficient d'une marge d'évolution très limitée pour faire face à diverses exigences contemporaines de la vie urbaine, qu'elles soient liées aux temps libres (activités culturelles et sportives) ou aux services (commerces de proximité, garderies, crèches), par exemple. Ils se distinguent des arrondissements médians (8e, 9e, 10e, 11e) dans lesquels on trouve ponctuellement des possibilités d'une certaine évolutivité, qu'elle soit liée à la présence de dispositifs hospitaliers, logistiques (i.e. tris postaux) ou d'emprises techniques (i.e. espaces liés aux voies ferrées), mais plus encore des neuf arrondissements extérieurs, dont fait partie le 20e, ceux qui ont en commun l'espace de la ceinture et dans lesquels un potentiel élevé de mutation demeure : là où les emprises ferroviaires s'élargissent, accompagnées de leur chapelet de sites dédiés à l'entretien, à l'entreposage ou à la manutention, là encore où les multiples ramifications du boulevard périphérique soumettent de larges territoires à leur logique routière.

Dans le 20e arrondissement, en l'absence de territoires ferroviaires autres que la ligne de petite ceinture, ce sont surtout les abords du périphérique qui font depuis quelques années l'objet de projets et de premières réalisations, comme à la porte des Lilas, partagée avec le 19e. Au cœur de l'arrondissement, les évolutions apparaissent plus complexes et plus imbriquées. Elles associent opérations de rattrapage d'anciens secteurs de rénovation (Amandiers et Belleville, par exemple), achèvement d'opérations d'aménagement récentes et plus urbaines (Réunion), et actions plus fines et plus protectrices de portions du territoire qui avaient été un temps écartées (Vignoles-Est ou Planchat-Vignoles).

Ces transformations récentes ont accompagné une croissance de la population qui se poursuit depuis les années 1980, à la différence de la tendance parisienne générale. Un effort est parallèlement mené en matière d'équipements – squares, crèches, médiathèques, gymnase et complexe sportif – pour répondre aux besoins de cet arrondissement majoritairement résidentiel, qui peine à équilibrer cette fonction par plus d'activité.

Données générales

598 HECTARES ET 191 800 HABITANTS EN 2005

Le 20e arrondissement s'étend sur 598,4 hectares (7e rang parisien), soit la superficie cumulée des communes des Lilas, Bagnolet et Vincennes.
Le 20e arrondissement est caractérisé entre autres par son relief : le dénivelé entre le point le plus haut et le point le plus bas de l'arrondissement atteint 80 mètres, avec une altitude qui culmine à 130 mètres sur le haut de Belleville. De plus, 25,7 % de sa superficie sont occupés par la voirie (26,7 % en moyenne à Paris).

L'arrondissement comptait 191 800 habitants au 1er juillet 2005 (183 093 habitants en 1999), soit la population de la commune de Saint-Étienne.

LIMITES ET QUARTIERS

Le 20e arrondissement est limitrophe des communes des Lilas, de Bagnolet et de Montreuil, en Seine-Saint-Denis (93), ainsi que de Saint-Mandé dans le Val-de-Marne (94).
Au nord, le quartier Belleville, vivant et marqué par sa tradition ouvrière, et, à l'est, le quartier Saint-Fargeau, calme et résidentiel, comprenant le secteur pavillonnaire « La campagne à Paris », sont séparés du 19e arrondissement par la rue de Belleville. L'arrondissement est limité à l'ouest, par les boulevards de Belleville, de Ménilmontant et de Charonne, communs au 11e. Au cœur de l'arrondissement, le quartier Père-Lachaise est organisé autour de la place Gambetta, de la rue des Pyrénées et du cimetière du Père-Lachaise. Enfin, au sud, en limite du 12e arrondissement par le cours de Vincennes, le quartier Charonne est caractérisé par sa grande superficie et l'hétérogénéité de son cadre urbain et de sa sociologie.
Lors de l'extension réalisée par Napoléon III en 1860, Paris annexe le hameau de Charonne appartenant aux communes de Montreuil et de Bagnolet, la moitié sud de Belleville, ou encore le village de Ménilmontant, et crée ainsi le 20e arrondissement. Les quatre quartiers administratifs précédemment cités sont alors délimités : Belleville (77e), Saint-Fargeau (78e), Père-Lachaise (79e) et Charonne (80e).

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 80 000 habitants de mettre en place des instances de démocratie participative, les conseils de quartiers. À Paris, ce sont les conseils d'arrondissement qui déterminent leurs modalités de fonctionnement et fixent leurs périmètres.
Le 20e arrondissement a été le premier à Paris à mettre en place une démocratie locale et participative puisque des conseils de quartiers ont été créés dès 1995.
Il existe aujourd'hui sept quartiers et conseils de quartiers : Amandiers, Belleville, Gambetta, Père-Lachaise-Réunion, Saint-Blaise, Plaine-Lagny, Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau.
Ces quartiers correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale.

Population

En une génération, la population de l'arrondissement a sensiblement évolué, avec notamment une hausse de la densité et une diminution de la taille moyenne des ménages.

La hausse de la population des années 1980 à 2000 est sensible dans cet arrondissement à dominante résidentielle.

Entre 1975 et 2005, la population a augmenté de 9,3 % dans le 20e, alors que la population parisienne a diminué de 5,7 % en moyenne sur la même période.
Entre 1999 et 2005, l'augmentation du nombre d'habitants dans l'arrondissement a été plus importante en proportion qu'à Paris (+ 4,8 % dans le 20e, + 1,9 % à Paris).
Atteignant 191 800 habitants en juillet 2005 selon les estimations de l'Insee (soit 8 700 habitants de plus qu'en 1999), la population du 20e arrondissement représente 8,5 % de la population parisienne.
Cette hausse de la population intervient après une diminution entre 1990 et 1999 (– 0,7 %), soit une baisse de 0,1 % par an en moyenne. Cette évolution est liée à une diminution de la taille moyenne des ménages (identique à celle de Paris) et à la baisse d'une partie de la population des collectivités (– 500 personnes), comme celle auparavant recensée dans la caserne Mortier.
Depuis 1999, le 20e arrondissement enregistre un gain moyen annuel de 1 340 habitants (alors qu'il en perdait 150 en moyenne sur la période 1990-1999). Cette variation de population se décompose en un solde naturel de + 1 600 habitants en moyenne par an et un solde migratoire de – 270 personnes par an.
Les évolutions les plus fortes, à la hausse comme à la baisse, correspondent souvent à des étapes de démolition ou de livraison de logements dans les opérations publiques. Ainsi, à la limite avec le 11e arrondissement, de fortes croissances, supérieures à 20 %, ont été observées entre 1990 et 1999 au-dessous du parc de Belleville, alors que les îlots voisins, situés entre les rues de Belleville et Ramponeau ont connu une baisse de population supérieure à 20 %. Il en est de même autour des rues de la Mare et des Cascades, ainsi que rue du Surmelin dans le quartier Saint-Fargeau.
À l'inverse, un vaste secteur au nord de l'arrondissement, compris entre l'avenue Gambetta et les rues du Borrégo, des Tourelles, Boyer et de l'Ermitage, a connu une diminution assez systématique de ses habitants.

• La densité brute, rapport entre le nombre d'habitants et la surface totale de l'arrondissement, s'élève à 315 hab./ha en 2005 (247 hab./ha à Paris). Cette densité a augmenté en une génération puisqu'elle est passée de 293 hab./ha en 1975 à 315 hab./ha en 2005.
La densité brute de l'arrondissement est relativement élevée, malgré la présence du cimetière du Père-Lachaise (44 ha) et des grandes emprises d'équipements publics le long des boulevards des Maréchaux.
• La densité nette, dont la base de calcul exclut la voirie, les jardins et les équipements, s'élève à 654 hab./ha en 1999 (553 hab./ha à Paris). Près de 80 % de la surface totale de planchers des bâtiments de l'arrondissement (hors équipements) sont consacrés au logement, soit une part très supérieure à la moyenne parisienne (65,4 %). En effet, le 20e est un arrondissement à très forte dominante d'habitat et fait partie des arrondissements les plus résidentiels, avec peu de mixité d'occupation.
Trois noyaux de densités de population élevées sont à noter : le quartier de Belleville, dans lequel de nombreux îlots comportent des densités comprises entre 750 et 1 000 habitants à l'hectare, s'expliquant par une possible suroccupation des logements dans une morphologie de tissu faubourien ; la ceinture des bâtiments de type HBM de l'entre-deux-guerres, entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique ; enfin, entre la rue Vitruve et la rue d'Avron, notamment le secteur Saint-Blaise, constitué essentiellement d'immeubles sociaux des années 1960 et 1970, avec souvent plus de 1 000 habitants à l'hectare. À l'inverse, le secteur de maisons individuelles de « la campagne à Paris » présente les densités parmi les plus faibles de l'arrondissement.

• La densité humaine, qui prend en compte à la fois la population résidante et les salariés de l'arrondissement, s'élève à 638 habitants et emplois salariés par hectare dans l'arrondissement, soit une valeur proche de la moyenne de Paris (647). Celle-ci résulte du fait que l'arrondissement présente une faible densité d'emplois salariés en même temps qu'une importante densité résidentielle.
La densité humaine est néanmoins plus élevée dans le 20e que dans les communes qui lui sont limitrophes, avec par exemple, aux deux extrêmes, 200 habitants et emplois salariés à l'hectare à Montreuil et 472 à Vincennes.

Structure familiale et sociale

Une part importante de jeunes, de moins de 20 ans, mais aussi de familles monoparentales, notamment, en périphérie de l'arrondissement.

• La structure par âge de la population des ménages en 2004 [1] fait apparaître une proportion importante d'enfants et de jeunes de moins de 20 ans, soit 22 %, alors que la moyenne parisienne est de 20 %. Les secteurs de Belleville (23 %) et de la porte de Montreuil (25 %) présentent des taux élevés. Parallèlement, la part des personnes de 60 ans ou plus (16 %) est légèrement inférieure à la moyenne parisienne (18 %). Néanmoins, les abords de la porte de Montreuil accueillent 21 % de personnes âgées tandis que le secteur de Belleville n'en abrite que 15 %.
• En 1999, l'âge moyen de la population est inférieur à l'âge moyen parisien : 38,2 ans dans le 20e et 39,5 ans à Paris. La population est en moyenne plus âgée au sud de la porte de Bagnolet, entre le boulevard Davout et la rue de Bagnolet, sur la ceinture proche de la porte de Montreuil, ou encore au nord-est du cimetière du Père-Lachaise, autour de la place Gambetta et jusqu'à la rue de Ménilmontant.

• La taille des ménages a fortement diminué entre 1975 et 2005, passant de 2,11 personnes par ménage en 1975 à 1,99 en 1999, puis 1,37 en 2005. Malgré cette baisse, le nombre de personnes par ménage en 2005 demeure toujours supérieur à la moyenne parisienne, avec 1,97 personne par ménage (1,88 à Paris). Mais, en comparaison avec les communes limitrophes, la taille moyenne des ménages dans le 20e arrondissement se trouvait en 1999 bien en dessous de celle des Lilas (2,2), de Bagnolet (2,4), de Montreuil (2,3) ou encore de Saint-Mandé (2,04).

• En 1999, dans l'ensemble des ménages du 20e, les familles représentaient 25,7 %, soit une proportion supérieure à celle observée en moyenne à Paris (22 %). Mais la part des familles y est moins importante que dans l'ensemble des communes limitrophes à l'arrondissement, celle-ci variant de 28,3 % à Saint-Mandé à 39,1 % à Bagnolet. Celles-ci sont implantées en grand nombre entre les Maréchaux et le boulevard périphérique, ainsi qu'à Saint-Blaise (41 % des ménages) et ses abords, ou encore à proximité du boulevard de Belleville au nord (plus de 30 %, voire plus de 35 % des ménages).

• La part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles de l'arrondissement s'élève en 1999 à 29 % (25,8 % à Paris) : ceux-ci sont notamment représentés dans les secteurs périphériques de l'arrondissement, entre les portes de Vincennes et de Ménilmontant (38 % des familles dans le secteur de la porte de Montreuil, par exemple), dans le secteur Saint-Blaise (32 % des familles) ou encore au sud-ouest de l'arrondissement, au sud de la rue de la Plaine.

• Le 20e arrondissement accueille une population étrangère importante : 15,2 % en 1999 pour 14,5 % en moyenne à Paris. Le quartier de Belleville et le nord du quartier Père-Lachaise présentent plus de 22 % de population étrangère. Ceux-ci sont notamment originaires d'Afrique, avec une population du Maghreb traditionnellement implantée dans les secteurs de Belleville et de Ménilmontant.

• La part des personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat en 1999 est importante (53,8 %), avec des secteurs dans lesquels plus de la moitié de la population de 15 ans et plus a un faible niveau de diplôme, notamment au nord de l'arrondissement, dans le quartier de Belleville et au nord du cimetière du Père-Lachaise, autour du cimetière de Belleville, au nord de la rue du Borrégo, ainsi que dans les îlots d'HBM de la ceinture périphérique et autour des rues de la Réunion et de Buzenval.

• Les élèves boursiers scolarisés dans les lycées publics du 20e sont plus nombreux en proportion qu'en moyenne à Paris, représentant 18,8 % des lycéens en 2004 (17,9 % à Paris).

• En terme de scolarité, 8,7 % des élèves de 3e présentent un retard de deux ans ou plus [2] (7,1 % à Paris).

• Les cas d'obésité et les signalements de caries chez les jeunes enfants en 2003 [3] sont plus importants en moyenne qu'à Paris dans son ensemble (respectivement 10,5 % et 36,2 % dans le 20e, et 8,4 % et 26,1 % à Paris).

Population active

Une population modeste qui reste importante à l'échelle de la capitale, malgré les évolutions récentes.

En 1999, le 20e arrondissement comptait 98 900 actifs, soit un taux d'activité de 64 %, supérieur à la moyenne parisienne (61,4 %). Le taux d'activité des femmes (59,3 %) est également supérieur à la moyenne parisienne (56,1 %).

En une génération, la part de la population active ayant un emploi, résidant dans le 20e et qui travaille à Paris a sensiblement baissé, passant de 77,7 % en 1975 à 70,6 % en 1999, égalant ainsi la moyenne parisienne. En 1999, 28,6 % des actifs ayant un emploi et habitant l'arrondissement y travaillent (32,4 % à Paris), 42 % travaillent dans un autre arrondissement (38,1 % à Paris) et 28,3 % travaillent en Ile-de-France hors Paris (28 % à Paris).

• La répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles (CSP) en 1999 montre des proportions importantes de catégories socioprofessionnelles modestes. Les parts d'ouvriers (15,1 % dans le 20e, 10,3 % à Paris) et d'employés (29,3 % dans le 20e, 24,4 % à Paris) sont parmi les plus élevées de la capitale, alors que celles des cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprises se situent parmi les plus faibles (24 % dans le 20e, 35 % à Paris).

Les secteurs de Belleville, des Amandiers, de la Réunion et des boulevards des Maréchaux présentent d'importantes proportions d'ouvriers et d'employés (50 % de la population active à la porte de Montreuil ou 44 % dans le secteur Saint-Blaise). À l'inverse, les îlots situés au nord de la rue Belgrand, autour du croisement des rues de Bagnolet et des Pyrénées, au nord du cours de Vincennes, entre les rues de Lagny et des Grands-Champs, ainsi qu'autour de « La campagne à Paris », se caractérisent par une dominante de catégories aisées. Cette implantation est fortement liée aux types de logements que l'on rencontre dans ces secteurs, habitat individuel et habitat collectif privé composé de plus grands logements.

• En juin 2007, l'arrondissement comptait 9 400 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), soit 11 % des DEFM à Paris[4]. Entre les mois de septembre 2001 et juin 2007, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 14 % (–14,8 % à Paris). Après une hausse importante de près de 30 % entre la fin 2001 et le 3e trimestre 2003, le nombre de demandeurs d'emploi est depuis lors en baisse dans l'arrondissement (–33,7 %), suivant la tendance observée à Paris.
Les proportions les plus élevées se trouvent globalement dans tout le secteur situé au nord de l'avenue Gambetta, ainsi que dans les secteurs Réunion et Saint-Blaise.

Par ailleurs, l'indicateur de chômage calculé par l'Insee était au 31 décembre 2006 de 11 % pour le 20e arrondissement, soit une valeur supérieure à la moyenne parisienne, de 8,9 % à cette date (le taux de chômage à Paris est de 8,3 % en juin 2007).

• Le revenu médian par unité de consommation (UC) en 2004[5] dans l'arrondissement s'élève à 16 040 euros : il est inférieur au revenu médian parisien (21 180 euros) et à celui de la commune voisine des Lilas (18 000 euros), mais supérieur aux revenus médians de Montreuil et de Bagnolet (entre 12 000 et 14 400 euros). En 2002, le revenu médian par UC est élevé tout autour du cimetière du Père-Lachaise, de part et d'autre de l'avenue Gambetta, ainsi qu'au sud, dans le secteur du cours de Vincennes et de la rue de Lagny. Par ailleurs, la part des ménages non imposés (33,6 %) est plus élevée que la moyenne parisienne (28,3 %). Enfin, en 2004, la part de la population des foyers à bas revenus est de 15,7 % dans le 20e (10,8 % à Paris), tandis qu'elle s'élève à 20 % à Montreuil ou 20,5 % à Bagnolet. Les Lilas (11,7 %), Saint-Mandé (4,6 %) ou Vincennes (6,6 %) présentent proportionnellement moins de foyers à bas revenus que le 20e arrondissement et même que Paris pour les deux dernières communes. Dans le secteur de Belleville, 20 % des foyers ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Logement

En une génération, le parc de logements s'est fortement développé.

Le parc de logements récents est donc important, avec une forte part de résidences principales. Les valeurs foncières ont sensiblement augmenté ces dernières années, plus que la moyenne parisienne.

DONNÉES GÉNÉRALES

Entre 1975 et 2005, le nombre de logements dans l'arrondissement a fortement augmenté, avec plus de 12 940 logements supplémentaires, soit une augmentation de 14,2 %, alors qu'elle n'a été que de 7,4 % en moyenne à Paris sur cette même période. Le 20e compte aujourd'hui 104 100 logements, soit un parc presque aussi important que ceux cumulés des communes des Lilas, de Bagnolet, Montreuil, Vincennes et Saint-Mandé.
Le parc de logements du 20e arrondissement représente ainsi 7,8 % du parc parisien (3e rang des arrondissements).
46,6 % des logements de l'arrondissement ont été construits avant 1949 [6], contre 64 % en moyenne à Paris. Le 20e est en effet l'un des arrondissements où l'on a le plus construit au cours des trente dernières années : la part des logements construits entre 1975 et 2004 est particulièrement élevée (24 % contre 14 % à Paris). Ces constructions ont concerné la quasi-totalité des îlots de l'arrondissement, à l'exception de ceux situés entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique. Les opérations publiques ont fortement contribué aux constructions de cette période : ZAC Saint-Blaise, ZAC des Amandiers, différents secteurs opérationnels de Belleville, ZAC de la Gare-de-Charonne, ZAC de la Réunion, notamment. À terme, plus de 300 logements (dont une résidence universitaire) seront également construits dans le cadre de l'aménagement de la couverture du boulevard périphérique porte des Lilas.

• Près de 92 % des logements de l'arrondissement sont des résidences principales, alors que celles-ci ne représentent que 84,7 % des logements à Paris en 2005. Contrairement à d'autres arrondissements, le 20e a connu une augmentation du nombre de ses résidences principales. Néanmoins, le 20e est l'arrondissement qui compte la plus faible part de propriétaires occupants, avec le 13e arrondissement : 25 % des ménages en 2005 (32 % en moyenne à Paris). Cela s'explique par l'importance du parc social dans cet arrondissement. Les ménages logés gratuitement sont peu nombreux : 3 % contre 6 % en moyenne à Paris.
La taille moyenne des logements [7] du 20e se situe légèrement en dessous de la moyenne parisienne (2,4 pièces par résidence principale au lieu de 2,6 à Paris en 2005). La part des logements de taille moyenne (deux et trois pièces) est l'une des plus élevées de Paris (61 % au lieu de 55 % à Paris). Par contre, celle des grands logements, de cinq pièces et plus, est faible (4,6 % au lieu de 8,5 % à Paris).
Signe d'une forte occupation des logements, le nombre moyen de personnes par pièce est supérieur à la moyenne parisienne (0,81 contre 0,74).
La moitié ouest de l'arrondissement est dominée par des logements de petite taille, notamment le long de certaines voies anciennes comme la rue de Belleville, la rue de Ménilmontant ou encore les secteurs de la Réunion et de Mare-Cascades, et autour de la rue Étienne-Marey, au nord-ouest de « La campagne à Paris ». C'est à l'est, le long de la bordure périphérique, que l'on trouve des logements plus grands, pour la plupart récents.

• Le loyer moyen au mètre carré de l'ensemble des locataires au 1er janvier 2007 [8] s'élève à 15,40 euros, soit un prix bien inférieur au loyer moyen parisien (17,70 euros le m²). Le prix moyen de vente au mètre carré des appartements anciens [9] a presque doublé ces cinq dernières années (+ 76% à Paris) et s'élève à 5 090 euros au 3e trimestre 2007 (6 180 euros à Paris, 3 505 à Montreuil, 3 310 à Bagnolet, 2 740 aux Lilas). Le quartier du Père-Lachaise présente un prix de vente moyen supérieur aux autres quartiers, avec 5 320 euros le m².
Le prix moyen de vente au mètre carré des logements neufs s'élève à 5 970 euros en 2006 (moyenne Paris : 7 100 euros le m²). Ce prix a augmenté de près de 63 % de 2001 à 2006 (+ 50 % pour Paris entre ces mêmes dates).

• En 2004, le nombre d'appartements vendus à la découpe (vente par lots consécutive à une mise en copropriété) dans l'arrondissement représentait 6,2 % de l'ensemble des ventes à la découpe à Paris (7,3 % en 1998). Cette même année 2004, sur les 2 590 appartements anciens vendus dans l'arrondissement, 13,7 % ont été vendus ainsi, soit une part moins importante qu'en moyenne à Paris (15 %).

LOGEMENT SOCIAL

Une part importante de logements sociaux, qui résulte notamment des constructions nouvelles récentes.

Le 20e compte 24 924 logements sociaux (SRU) au 1er janvier 2007, soit 26,2 % des résidences principales [10] (15,4 % en moyenne pour Paris et 19,1 % dans les 9 arrondissements périphériques).
De 2001 à 2007, 1 932 logements sociaux ont été financés dans le 20e arrondissement. Près de 40 % [11] des logements sociaux de l'arrondissement ont été mis en service entre 1975 et 1989 (27 % en moyenne à Paris). En effet, pendant cette période, le 20e est l'arrondissement où l'on a le plus créé de logements sociaux (plus de 10 000 logements).
Le nombre de logements sociaux, au regard de l'évolution du nombre de résidences principales, a augmenté de 4 % entre 2001 et 2007 (+ 14 % pour Paris sur la même période).
Près de 40 % des logements sociaux de l'arrondissement sont regroupés dans le quartier Charonne. Les secteurs à dominante d'habitat social sont situés à l'est de l'arrondissement, entre les Maréchaux et le boulevard périphérique (ceinture d'HBM essentiellement), ainsi que dans les opérations publiques d'aménagement les plus anciennes comme Saint-Blaise, Belleville et Amandiers.
Tout le secteur entourant la place Gambetta, et jusqu'au boulevard Mortier, incluant « La campagne à Paris » et ses abords, présente un tissu plus ancien et davantage privé.
Le parc social de fait est défini par le profil socio-économique de ses occupants, profil similaire à celui du parc social. La part de ce parc dans le parc locatif privé est importante dans le quartier de Belleville et à ses abords, ainsi que dans le sud de l'arrondissement, entre la rue d'Avron, la rue Saint-Blaise et les rues Vitruve et de Terre-Neuve. En effet, le 20e fait partie des arrondissements les plus concernés par le parc social de fait, avec les 10e, 11e, 18e et 19e.

Logement

CONFORT

Des immeubles dégradés encore présents dans le parc ancien, notamment au nord-ouest.

Le niveau de confort des logements de l'arrondissement a été nettement amélioré depuis trente ans : en 1999, seules 7,7 % des résidences principales n'ont pas encore les éléments de confort (WC intérieurs, baignoire ou douche), au lieu de 16,1 % en 1990 ou 30,8 % en 1982. Ce taux d'inconfort est particulièrement faible (10 % en moyenne à Paris), en raison de l'importance des constructions récentes et des réhabilitations mises en œuvre dans l'arrondissement.
Plusieurs secteurs restent cependant marqués par plus de 20 % de logements anciens sans confort : aux abords de la place de la Réunion, secteur qui fait actuellement l'objet d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), ainsi que dans le nord-ouest de l'arrondissement, dans la partie nord du secteur Politique de la Ville de Belleville-Amandiers.
Ponctuellement, on trouve également des poches d'inconfort dans les îlots situés entre l'avenue de la Porte-de-Vincennes et la rue de Lagny, comportant différents programmes de logements sociaux anciens, aux abords du boulevard de Charonne, ou entre la rue du Borrégo et la rue Saint-Fargeau.
219 immeubles du 20e arrondissement sont recensés dans le cadre du Plan d'éradication de l'habitat indigne [12] (soit près du quart du total parisien), dont 72 bénéficient, au travers de l'Opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD) ou d'une OPAH (OPAH Réunion achevée en 2007), d'un dispositif incitatif s'appuyant sur des aides financières et techniques renforcées pour la réalisation de travaux, et dont 134 sont traités par la Siemp au titre de sa convention publique d'aménagement relative à la lutte contre l'insalubrité.
De plus, l'arrondissement compte 7 foyers de travailleurs migrants (plus de 1 450 lits) sur les 46 foyers existants à Paris, ainsi que 67 hôtels meublés, sur les 700 existants à Paris.

Emploi et économie

En une génération, le poids économique de l'arrondissement en terme d'emploi salarié a connu d'importantes variations, mais est resté relativement modeste. Près de 45 % des actifs résidant dans l'arrondissement y travaillent.

Le 20e compte 45 770 emplois salariés en 2004 (2,8 % de l'emploi salarié parisien), dont 26,7 % d'emplois salariés publics. En une génération, entre 1978 et 2004, l'emploi salarié dans l'arrondissement a diminué de 10,3 % (– 15,3 % en moyenne à Paris). Après une baisse importante de la fin des années 1970 au milieu des années 1990, l'emploi a ensuite fortement augmenté jusqu'en 2000 (+ 25,1 % entre 1994 et 2000), tandis que l'emploi salarié augmentait moins rapidement à Paris pendant cette même période (+ 8,7 %). Depuis lors, on enregistre un léger infléchissement.
En 1999, l'arrondissement compte 0,55 emploi pour un résident actif (taux d'emploi de 0,55 pour 1,4 à Paris) ce qui souligne l'importance de la fonction résidentielle. C'est l'arrondissement qui présente le taux d'emploi le plus faible de Paris. Ce taux est le moins élevé dans les secteurs de Belleville et de la porte de Montreuil, où ils approchent 0,3 emploi par résident actif.

Ces emplois sont exercés, à 59,8 %, par des actifs résidant à Paris (43,6 % à Paris en 1999). Et, parmi ces emplois, 43,9 % sont occupés par des actifs résidant dans le 19e arrondissement, soit un niveau très supérieur à la moyenne, le plus élevé parmi les vingt arrondissements, puisque 20,5 % des actifs parisiens vivent et travaillent dans le même arrondissement.

La densité d'emplois salariés est faible dans l'ensemble de l'arrondissement (71 emplois salariés à l'hectare dans le 20e, 191 en moyenne à Paris), à l'exception des abords de la place Gambetta, avec notamment la présence de l'hôpital Tenon et de la mairie d'arrondissement . De nombreux îlots dispersés dans l'arrondissement atteignent une densité moyenne d'emplois salariés, comprise entre 100 et 500 salariés, signe d'une présence économique liée à un tissu de petites entreprises, de services, d'équipements publics et de commerces.
Les traits spécifiques de l'économie de l'arrondissement résident dans la présence importante de sociétés de sécurité et de nettoyage, comme dans l'ensemble des arrondissements du Nord-Est parisien, d'organismes de santé et d'action sociale, d'entreprises de construction et d'un fort tissu associatif. L'histoire industrielle et technique du 20e est encore présente, avec l'orientation du travail du métal vers les métiers d'art et la présence de nouveaux établissements pédagogiques de techniques et d'arts et métiers.
De plus, dans le cadre de l'action de la Ville sur le secteur en GPRU de la porte de Montreuil, un pôle économique thématique est en cours de création autour d'entreprises culturelles, d'un réseau d'entreprises du BTP liées au développement durable, ou encore d'un pôle image et jeux vidéo.

L'emploi de bureau [13] représente près de 16 900 emplois en 1999, soit 30,8 % de l'emploi total de l'arrondissement (50 % en moyenne à Paris). De plus, près de 50 000 m² de bureaux sont prévus dans le cadre de l'aménagement de la couverture du périphérique à la porte des Lilas, dont 30 000 m² dans le 20e, ainsi que près de 10 000 m² de surfaces d'activités incluant une pépinière d'entreprises.

Le cimetière du Père-Lachaise constitue un site d'attraction touristique important pour l'arrondissement.
Cependant au total, les 2 100 emplois liés aux activités touristiques ne représentent que 4,6 % du total des emplois salariés du 20e, soit le poids le plus faible de Paris (8,8 % en moyenne).

Pendant la période 2001-2006, le nombre d'entreprises à Paris a progressé de 7,8 % (18 900 unités). Ce mouvement s'est accompagné d'une mutation sectorielle et d'une évolution vers des métiers de plus haute valeur ajoutée.
Le 20e arrondissement accueille 13 890 entreprises au 1er janvier 2006, soit 5,3 % du total des entreprises implantées sur le territoire parisien. À cette date, les arrondissements accueillant le plus d'entreprises sont, dans l'ordre, les 8e, 16e, 17e et 11e arrondissements, qui regroupent ensemble plus de 35 % des implantations, le 8e se détachant nettement (12,5 %).
Les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements en hébergent chacun moins de 3 %. Les 1er, 2e, 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e accueillent chacun entre 3,3 et 6,4 % des entreprises parisiennes.
Ce flux positif est le fruit de plusieurs mouvements (créations, défaillances, transferts dans Paris et à l'extérieur).

Commerce

L'arrondissement compte l'un des taux de commerces alimentaires par habitant parmi les plus bas de la capitale, complété cependant par de nombreux marchés. Les locaux commerciaux vacants sont nombreux, notamment dans sa partie nord.

L'emploi lié au commerce s'élève à 4 824 emplois salariés en 2004, soit 10,5 % de l'emploi salarié de l'arrondissement, pourcentage quasiment identique à celui de la capitale (10 %).

D'après les informations de la Banque de données sur le commerce, le 20e arrondissement comptait près de 2 800 établissements commerciaux en 2007.

Le 20e compte d'importants linéaires commerciaux sur les axes historiques tels que les rues d'Avron, de Ménilmontant, de Belleville, ou encore la rue des Pyrénées et à proximité de la place de la Nation comme sur le cours de Vincennes.
Le nombre de commerces alimentaires est l'un des plus bas de la capitale, avec en moyenne 2,3 commerces pour 1 000 habitants contre 3,2 pour 1 000 habitants à Paris. Mais le quadrillage de l'arrondissement par les grandes surfaces alimentaires, davantage présentes dans le 20e que dans les autres arrondissements périphériques, compense, d'une certaine manière, ce phénomène. De plus, les marchés alimentaires découverts sont bien implantés dans l'arrondissement et complètent l'offre : place de la Réunion et sur les placettes de part et d'autre de la rue Vitruve, sur les boulevards de Charonne et de Ménilmontant sur la frange ouest, rues du Télégraphe, des Pyrénées et Belgrand, ainsi que sur le boulevard des Maréchaux (2 marchés). Les marchés de la place des Fêtes dans le 19e et du cours de Vincennes, en limite avec le 12e, sont également importants.
Le cours de Vincennes et le boulevard de Charonne constituent un premier pôle commercial important, notamment pour ce qui est de l'équipement de la maison et de la personne, avec un grand magasin (Printemps) et d'importantes surfaces comme Darty, Monoprix ou Castorama.
La rue des Pyrénées et la place Gambetta forment un deuxième pôle, dominé par le commerce alimentaire et les cafés-restaurants. De plus, l'aménagement de la porte des Lilas devrait permettre la création de près de 8 000 m² de commerces et services, ainsi que d'un grand cinéma.
Le 20e présente, en 2007, la plus forte part de locaux vacants en rez-de-chaussée de Paris, soit 16 % (9,4 % en moyenne à Paris). Ceux-ci sont nombreux dans les rues Ramponeau, de Tourtille, Jouye-Rouve et des Envierges aux abords du parc de Belleville, rue Delaitre à Ménilmontant, rue du Surmelin dans le quartier Saint-Fargeau, et également au sud du cimetière du Père-Lachaise, dans le quartier de la Réunion.
En outre, certains locaux en rez-de-chaussée, occupés par des activités de services à la personne, des ateliers de confection, des activités de stockage, loués à des associations ou encore fréquemment transformés en logements, ne contribuent pas à l'animation commerciale des rues concernées.
Le secteur de Belleville, qui souffre particulièrement de la disparition progressive des activités commerciales de proximité, fait l'objet de l'opération « Vital'quartier ». Dans le cadre d'une Convention publique d'aménagement (CPA) entre la Ville de Paris et la Semaest, cette action vise à repérer les locaux, à sensibiliser les bailleurs sociaux (OPAC) et à acquérir certains locaux vacants pour ensuite les louer ou les commercialiser à des commerces susceptibles de contribuer à redynamiser le tissu commercial de certaines voies du quartier.

Dans le 20e, le commerce est caractérisé par un faible nombre d'établissements en regard de la population. La structure est très différente de celle de Paris, avec des parts plus fortes de services commerciaux (33 % contre 27,6 % en moyenne à Paris), de magasins d'alimentation (16 % contre 11,2 % à Paris) et une plus faible représentation des commerces de la personne et de la maison.
Entre 2003 et 2007, le nombre global de commerces a augmenté de près de 2 %, avec 51 nouveaux établissements. Les commerces liés à la santé et à la beauté (+ 16), les agences (+ 41) et les cafés-restaurants (+ 35) sont les trois activités commerciales qui ont vu leurs effectifs le plus augmenter sur la période.

Environnement

ÉNERGIE

La perspective du changement climatique fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale, l'objectif étant pour notre pays de les réduire de 75 % d'ici 2050 (comme le rappelle la loi sur l'énergie de juillet 2005). L'usage des bâtiments représente à lui seul le tiers des émissions de gaz à effet de serre et moins de la moitié de l'énergie consommée en France.
En 2004, la consommation d'énergie des résidences principales parisiennes s'élevait à 17 téras watt heure [14], dont 72 % liés aux besoins de chauffage. Dans son immense majorité, le parc de logements parisiens est antérieur à la première réglementation de 1974, les enveloppes des bâtiments sont donc thermiquement peu performantes. En revanche, cet effet est plus que compensé par la forme urbaine dense et compacte des tissus parisiens. Pour cette raison, les consommations des résidences principales parisiennes sont inférieures d'un tiers aux valeurs nationales.
Pour son seul chauffage, un Parisien émet 340 kilogrammes de carbone, une valeur comparable à celle enregistrée à l'échelle nationale (les émissions de CO2 pour le reste de la France sont en effet réduites par rapport à la consommation énergétique, en raison d'une part significative de chauffage au bois).
Les équipements de chauffage se répartissent ainsi (Insee 1999) : 32 % électrique, 38 % gaz, 11 % chauffage urbain, 9 % fioul, 1 % bois et charbon, 9 % autres. La part du chauffage collectif s'élève à 40 %.
Dans le 20e, le chauffage est principalement individuel gaz.
Dans le 20e le réaménagement du secteur Fréquel-Fontarabie sera exemplaire d'une nouvelle approche environnementale avec pour objectif de diviser par 6 ou 8 les dépenses d'énergie pour le chauffage par rapport à la RT 2005 (réglementation thermique pour les bâtiments neufs).

LA NATURE À PARIS

Le PLU liste de très nombreux espaces où la présence du végétal est réglementée (espaces verts, espaces verts protégés, zones naturelles et forestières, etc.). Toutefois, la vision qu'il offre demeure insuffisante pour mesurer à quel point la nature est présente à Paris. Une analyse par photo aérienne infrarouge permet de restituer de façon exhaustive la part du végétal dans l'espace urbain. La carence en végétal des quartiers centraux, soulignée par le PLU, apparaît clairement ; ainsi que la contribution essentielle des intérieurs de parcelles (qu'ils soient classés ou non en Espace vert protégé). La carte cadrée à l'échelle de tout Paris permet aussi de mettre en avant le contraste qui existe entre le milieu urbain parisien et les communes riveraines.
Le boulevard périphérique marque une nette rupture entre l'habitat *extra-muros*, souvent dilué et emprunt d'une végétation diffuse, et l'*intra-muros* avec son habitat dense, compact et plus minéral.
Au-delà de ces considérations paysagères, une question se pose sur la place et l'existence d'une nature sauvage à Paris (« biodiversité »).Tous les espaces apparaissant en vert sur le plan de la végétation n'offrent pas la même capacité d'accueil aux espèces animales et végétales, l'entretien des espaces et leur fréquentation étant les deux principaux critères limitant la présence de la biodiversité.
Un recensement réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle et les services de la Ville de Paris s'est penché sur quelques lieux emblématiques de la biodiversité parisienne : la Seine, la petite ceinture ferroviaire, le cimetière du Père-Lachaise, les deux bois (Boulogne et Vincennes).
On y a dénombré 841 espèces végétales (pour les seules plantes à fleurs et fougères), dont 8 espèces protégées en Ile-de-France et 7 orchidées, ainsi que 14 ZNIEFF (Zone nationale d'intérêt faunistique et floristique). Côté faune, on a recensé 1 232 invertébrés et 245 vertébrés.

Formation

Jusqu'au XVIIIe siècle, les villages de Belleville, Ménilmontant et Charonne s'étendent principalement le long des voies qui prolongent les radiales *intra-muros* de la capitale (actuelles rues de Belleville, de Ménilmontant…). Marqué dès son origine par son interdépendance économique avec Paris, ce territoire au relief prononcé est constitué d'exploitations agricoles et de carrières.
En 1786, la construction de l'enceinte fiscale des Fermiers généraux entraîne le déplacement de guinguettes aux franges de la capitale. De nouveaux bourgs se développent alors au long de cette limite, en marge des villages originels.
Au milieu du XIXe siècle, c'est la construction de l'enceinte de Thiers, circonscrivant le territoire à l'est, qui a des effets sur le développement urbain. De nombreux lotissements privés, de superficies et d'architectures variées, sont réalisés entre l'ancienne enceinte et la nouvelle, accueillant petite industrie et commerces. Bâtis sans concertation et à l'économie, ces lotissements permettent de loger une population ouvrière nombreuse et sans moyens financiers. Mais, dépourvus d'équipements publics et de réseaux d'assainissement, ils deviennent rapidement insalubres.
Sous le second Empire, ces communes et parties de communes périphériques sont rattachées administrativement à la capitale. Les seuls travaux de modernisation alors entrepris sont ceux de la rue des Pyrénées. Les grandes percées stratégiques désenclavant l'arrondissement ne sont réalisées que sous la troisième République.
Au début du XXe siècle, deux îlots insalubres (îlot 7, Belleville, et îlot 11, Père-Lachaise) sont identifiés. Après des procédures d'expropriation et divers projets, des plans d'aménagement, régis par des principes hérités de l'urbanisme moderne, sont approuvés à la fin des années 1950 puis remis en cause dans les années 1960-1970.
Au début des années 1990, l'aménagement de ces îlots est repris sous la forme de ZAC, Bisson-Pali Kao, Amandiers, puis dans le quartier de la Réunion suivant des modalités plus soucieuses du contexte. La ZAC Ramponeau-Belleville, autre secteur désigné à la rénovation, est finalement abandonnée, suite aux interventions des associations et de la mairie de l'arrondissement, au profit d'une démarche également plus soucieuse de l'architecture du tissu faubourien existant.

Structure urbaine

PAYSAGES

Le relief du 20e arrondissement est contrasté, marqué par une forte déclivité à Belleville et une pente graduelle à Charonne. Depuis ces promontoires, les échappées visuelles sont nombreuses vers Paris et le sud (rue de Belleville, rue Pelleport…).
À l'intérieur des quartiers, deux compositions monumentales se distinguent : l'une, principale, est centrée sur la place Gambetta en étoile ; l'autre, d'échelle plus modeste, s'organise autour de la place de la Réunion.
Les principaux monuments datent de la fin du XIXe siècle (hôpital Tenon…) et quelques édifices du XXe siècle sont remarquables pour leur architecture (lycée Hélène-Boucher…). Les immeubles de grande hauteur sont concentrés dans la partie est.
Les percées de la fin du XIXe siècle et les voies qui limitent l'arrondissement à l'ouest, à l'est et au sud sont caractérisées par des plantations d'alignement, conférant à l'ensemble une unité qui atténue l'importante diversité architecturale.
Si le nombre de parcs et squares publics est limité, on trouve les très grandes emprises du cimetière du Père-Lachaise et des jardins et terrains de sport de la ceinture d'HBM (square Séverine, stades…).

STRUCTURE URBAINE

La structure urbaine se décompose en trois ensembles. Le premier, le plus ancien, est constitué de voies radiales est-ouest (rue de Ménilmontant, d'Avron, de Lagny…) et de voies locales nord-sud épousant le relief (rue des Cascades…). Le deuxième se compose de multiples rues et passages, ouverts au XIXe siècle dans le cadre de lotissements privés. Enfin, le troisième résulte de compositions et de percées désenclavant le territoire (cours de Vincennes, Fermiers généraux, Maréchaux, rue des Pyrénées…) avec des voies de raccord qui assainissent les lotissements et mettent en cohérence le réseau (rues Olivier-Métra, Planchat…). L'ancienne trame rurale est encore perceptible en différents points du territoire (rue Villiers-de-l'Isle-Adam, rue Orfila, rue des Haies…). Dans le cadre des opérations de lotissements du XIXe siècle, les parcelles en lanières, perpendiculaires aux courbes de niveaux, ont été redécoupées en un petit parcellaire parallèle au relief.

TISSUS URBAINS

Le 20e arrondissement présente un tissu varié dû à son relief et aux conditions historiques de son urbanisation.

Délimité par l'amorce de la butte de Chaumont et son prolongement vers l'est sous la forme du plateau de Romainville, le relief du 20e arrondissement est générateur d'un paysage particulier. Il a fortement influencé l'urbanisation et a déterminé des secteurs aux identités spatiales et morphologiques distinctes.
Les voies de faubourg, très populaires (rues de Belleville, de Ménilmontant, de Bagnolet et d'Avron), attaquent le relief de face et offrent des vues extraordinaires sur la capitale, tout en reliant en profondeur Paris à sa périphérie.
Les rares tracés rectilignes, qu'ils aient été percés au XIXe siècle ou qu'ils soient issus de tracés plus anciens, mettent en évidence le caractère aléatoire de la géométrie des réseaux qu'ils enserrent. L'ensemble offre une impressionnante diversité d'espaces publics résiduels.

L'organisation morphologique du 20e arrondissement apparaît comme un patchwork. Les tissus continus réguliers sont rares et organisés autour de tracés volontaires liés aux percées posthaussmanniennes et autour de grands équipements (place Gambetta, rue Belgrand et avenue Gambetta), ainsi qu'en segments épars (rues des Pyrénées, de Belleville, du Jourdain, Étienne-Dolet, Saint-Blaise ou Monte-Cristo). Ils se mêlent aux tissus composites (liés aux centres anciens et aux rues de faubourgs et de villages) et discontinus, uniformément répartis sur le territoire. Issus des opérations de rénovation urbaine des cinquante dernières années (Réunion et Saint-Blaise au sud, Couronnes au nord), ces tissus discontinus abritent une quarantaine d'immeubles de grande hauteur, dont certains sont des repères dans le paysage (ZAC Saint-Blaise). La présence de ces tissus composites, comme celle des tissus aux compositions centrées et axées (surtout liée aux opérations de logements sociaux du début du XXe siècle sur la ceinture ou ailleurs), donne, par contraste, une valeur particulière au tissu de petite échelle, plus localisé : rues des Vignoles, Ligner, de la Mare et des Cascades… pour les plus modestes ; «La campagne à Paris », rues Olivier-Métra ou villa Godin pour les plus importants.

Protections et transformations récentes ou en cours

Une nouvelle génération d'opérations urbaines s'est distinguée de celles des années 1980, marquée par un retour plus affirmé à la rue et au souci du contexte. La fin de la ZAC des Amandiers, le secteur du Bas-Belleville, en cours d'achèvement, et celui de la Réunion, pour partie encore en travaux, se caractérisent ainsi davantage par une réinterprétation des formes architecturales locales. L'objectif est de construire dans un tissu existant, caractérisé aussi bien par ses formes bâties que par celles des découpages parcellaires et des espaces publics et privés singuliers (cours, passages, impasses…).

Ces opérations publiques trouvent leur correspondance dans des opérations privées d'envergure, comme celles des rues de la Justice, Pelleport, des Maraîchers. La poursuite de la résorption de l'habitat insalubre est le domaine d'action privilégié de la Siemp, qui assure la réhabilitation diffuse de bâtiments souvent très modestes.
Au-delà de ces interventions diffuses le plus souvent situées au cœur des quartiers, des transformations importantes s'engagent sur les vastes emprises qui bordent les boulevards des Maréchaux, le périphérique et, plus ponctuellement, la petite ceinture. Parallèlement à la requalification du quartier Saint-Blaise, le GPRU de la porte de Montreuil, la ZAC de la porte des Lilas, la transformation attendue de la porte de Vincennes et l'achèvement en cours du secteur Philidor-Maraîchers dessinent les nouveaux contours d'un cadre urbain, dans lequel l'architecture contemporaine et de nouveaux espaces libres continuent à se déployer. Le côtoiement de formes urbaines contrastées et la diversité des espaces libres, si caractéristiques du 20e arrondissement, tendent à se prolonger.

Densité et mixité

DENSITÉ

La dominante résidentielle du 20e se conjugue à des densités bâties cumulées modérées, dont les valeurs sont comprises entre 1,5 et 3, mais qui présentent des contrastes importants.
Les secteurs de faibles densités sont en majorité des tissus de petite échelle (« La campagne à Paris », quartier de la Réunion…) et des secteurs composés de tissus d'adaptation progressive (est du cimetière du Père-Lachaise, quartier Mare-Cascades…).
Les secteurs de densités plus élevées correspondent au tissu haussmannien, à la ceinture d'HBM, à des opérations des dernières décennies et, plus rarement, à un tissu ancien fortement sédimenté (est de la place de la Nation, nord de la place Gambetta…).
Les opérations publiques d'aménagement ont induit des densités bâties relativement modérées, hormis pour les plus anciennes (Saint-Blaise…), qui atteignent des valeurs parmi les plus élevées de la capitale.
Cette diversité d'habitat est ponctuée de divers équipements publics non bâtis, qui offrent au territoire d'importants espaces de respiration (parc de Belleville, cimetière du Père-Lachaise…).
Compte tenu de la forte hétérogénéité des formes urbaines, la distinction de la densité moyenne entre ses deux composants, habitat et activité, fait apparaître de forts contrastes dans le 20e arrondissement. D'une part, les densités de surfaces d'habitat sont assez homogènes, se situant dans la moyenne parisienne, avec des valeurs comprises entre 1,5 et 3, tandis que les quelques îlots plus denses peuvent être localisés aux abords de la place Gambetta, le long de la rue des Pyrénées, dans les opérations d'aménagement anciennes (Nouveau Belleville…), ou encore dans certains programmes de la ZAC de la Gare-de-Charonne ou de celle des Amandiers.
D'autre part, les densités de surfaces d'activité sont relativement faibles, généralement inférieures à 1,5. Les plus élevées se trouvent essentiellement à l'ouest (quartier de Belleville, autour du boulevard de Charonne…) et au sud (début du cours de Vincennes). À l'est, cette densité s'amenuise, avec des parcelles ne comportant aucune surface d'activité et correspondant à des constructions récentes ou à certains îlots de la ceinture d'HBM. Le long des principaux axes (avenue Gambetta, rue Belgrand…), les densités de surfaces d'activité sont plus élevées, avec l'existence de linéaires commerciaux, tandis qu'au-delà, dans les îlots, cette présence devient plus ponctuelle.

MIXITÉ

Un des atouts de la capitale réside dans l'existence d'une réelle mixité des fonctions. Avec la diversité sociale, c'est un des aspects majeurs de la mixité urbaine, facteur important de qualité de vie dans une ville dense. Les deux tiers des constructions sont occupés par le logement et un tiers par l'activité, dans des proportions variables suivant les quartiers. Cette répartition n'est cependant pas stable dans le temps et doit parfois être rééquilibrée. C'est précisément ce que le PLU révisé a proposé en 2006, en privilégiant l'habitation à l'ouest et en autorisant plus qu'auparavant la création d'activité à l'est. L'analyse qui suit ne peut donc intégrer cette évolution très récente.

À l'échelle de Paris, le 20e fait partie des arrondissements périphériques les plus résidentiels, où la mixité d'occupation est la moins développée. Toutefois, quelques îlots situés le long du cours de Vincennes témoignent d'une occupation mixte, en raison de la présence de grandes surfaces commerciales et de lycées. L'est de la place Gambetta, lieu de centralité locale, mais aussi les îlots situés au carrefour des rues des Pyrénées et de Ménilmontant et celui de l'hospice Debrousse, présentent également une certaine mixité d'occupation.
Les îlots à dominante d'habitat se situent à Belleville, Ménilmontant, Saint-Fargeau et le long des boulevards des Maréchaux.
Enfin, quelques îlots à dominante emploi ponctuent le territoire, comme celui situé au nord-est du cimetière du Père-Lachaise (la Poste) ou ceux localisés entre la rue des Maraîchers et la petite ceinture.

Déplacements

Tous motifs de déplacements confondus, à l'échelle de Paris, ce sont les quartiers du centre de la rive droite, les gares et les principaux sites touristiques qui génèrent le plus de déplacements. Dans le 20e arrondissement, la demande en déplacements est inférieure à la moyenne parisienne, mais caractéristique d'un arrondissement périphérique qui comporte de grandes emprises dévolues aux équipements. La demande se renforce au niveau des pôles de vie locale comme Nation, Gambetta, Ménilmontant ou Pyrénées.
Le 20e arrondissement bénéficie d'une couverture en transports en commun insuffisante, malgré la présence de 7 lignes de métro (1, 2, 3, 3 bis, 7 bis, 9, 11). Complémentaire du réseau de métro, le réseau de bus ne compense que partiellement les nombreux trous de desserte du métro. Ainsi, malgré la récente création d'une ligne de traverse, quelques zones de fortes densités de population demeurent non ou insuffisamment couvertes par les transports en commun. Le prolongement du tramway T3 devrait partiellement compenser ces faiblesses.
La carte de l'offre en transports en commun apporte un éclairage complémentaire sur cette question, en essayant d'associer à la simple notion de couverture celles de la capacité et de la fréquence des lignes de transport à l'heure de pointe, ainsi que le rayon de couverture propre à chaque mode, qui varie de 200 à 500 mètres en général. Chaque carré de 100 mètres de côté est ainsi associé à un nombre de sièges/hectare. Si elle est encore schématique, cette approche dégage bien trois types d'offre.
Le premier correspond à l'offre puissante des principaux nœuds de transport parisiens (Les Halles, les grandes gares ferroviaires, Auber-Saint-Lazare, Étoile-Charles-de-Gaulle, Nation, Saint-Michel…) ; il s'appuie sur les lignes de transport à grande capacité de type RER et inclut également les pôles desservis par de nombreuses lignes de métro (Montparnasse, Bastille, République…).
Le deuxième, intermédiaire, correspond aux stations et correspondances simples des réseaux métro et tramway, et assure une desserte d'échelle parisienne avec une capacité de bon niveau.
Le dernier type correspond à la seule desserte par autobus des zones situées à l'écart des réseaux de métro et de RER, zones qui localisées dans les arrondissements périphériques. C'est dans ces territoires qu'un renforcement de la desserte autobus par les nouvelles lignes de quartier est apparu prioritaire.

Le réseau cyclable structurant est constitué par les aménagements de l'ancienne enceinte des Fermiers généraux (boulevards de Belleville, de Ménilmontant, de Charonne) ainsi que sur les boulevards des Maréchaux et les voies arrière d'HBM. Le seul aménagement en radiale est celui du cours de Vincennes. Le relief de l'arrondissement ne facilite pas les déplacements à vélo. Cependant, le Plan de déplacements de Paris prévoit de faciliter ces déplacements, notamment rue des Pyrénées, avenue Gambetta et rue de Belleville.
L'offre de stationnement deux-roues (vélos et motos) s'est nettement développée puisque le nombre de places sur voirie dans l'arrondissement est passé de 159 en 2001 à 686 à la fin 2005.
Les stations Vélib' ont été localisées en fonction de la demande en déplacements et des centralités de l'arrondissement. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les actifs parisiens, et en particulier ceux de l'arrondissement, utilisent principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail.
Seuls les transports en commun offrent d'ailleurs des capacités suffisantes depuis et vers Paris aux heures de pointe. Hors Paris, la moindre qualité de la desserte, notamment sur les liaisons en rocade, explique l'usage croissant de l'automobile. Dans l'Ouest parisien, il répond aussi à des comportements sociologiques spécifiques. Avec une desserte en transports en commun équivalente aux autres arrondissements, les actifs des 7e, 8e et 16e arrondissements ou du sud du 17e se distinguent très nettement par un usage accru de l'automobile pour aller travailler.
À Paris, seuls 45 % des ménages sont équipés en automobile en 1999. Il s'agit plutôt de grands ménages, puisqu'ils représentent 55 % de la population. À l'équipement modéré s'ajoute un usage réduit. À Paris, le recours à l'automobile pour se déplacer dans la vie quotidienne n'est généralement pas perçu comme une nécessité : une automobile sur deux reste stationnée un jour ouvré de semaine et moins de 30 % sont utilisées pour aller au travail. Dans le 20e arrondissement, 44 % des ménages, rassemblant 54 % de la population, étaient équipés en automobile en 1999. Le taux d'équipement paraît diminuer depuis 1999, comme à l'échelle parisienne, où la baisse amorcée avant 1999 semble s'être poursuivie et renforcée entre 1999 et 2005.
Depuis 2002, Paris hors boulevard périphérique a vu son trafic routier diminuer de 11,5 % en moyenne sur l'ensemble de sa voirie, tandis que la congestion du boulevard périphérique a entraîné une légère baisse de sa charge (4,5 %). Les évolutions les plus significatives ont été le fait des aménagements majeurs d'espace public (tramway, Mobilien, axe civilisé) réalisés sur le réseau viaire principal, où une diminution globale de la circulation a été mesurée (– 14,4 %).

Équipements

JARDINS

À Paris, la création de jardins publics et les difficultés liées aux disparités géographiques de l'offre demeurent des préoccupations majeures, malgré les améliorations apportées dans les dernières décennies. Ces améliorations ont été poursuivies depuis 2001 : 32 hectares de jardins ont été ouverts au public et de nouvelles règles mises en place pour protéger les espaces verts privés existants et développer la place du végétal sur les murs pignons, les façades, les toits-terrasses…

Le 20e arrondissement dispose de multiples jardins publics de tailles variées : le parc de Belleville, le plus vaste (3,6 ha), des squares et jardins de superficies moyennes, Emmanuel-Fleury (2,3 ha), Séverine (2,4 ha), Gare-de-Charonne (1,6 ha), Sarah-Bernhardt (1,3 ha), et des jardins de quartier plus modestes. Des jardins ont été récemment créés – Carré-Baudouin, Jacques-Grynberg…–, d'autres agrandis ou rénovés Commandant L'Herminier, Cloche-Bidassoa, Léon-Frapié et plusieurs jardins partagés ouverts. Différents projets vont améliorer la desserte : le jardin sur la dalle de couverture du périphérique dans le quartier Fougères , Noël-Ballay, Fréquel-Fontarabie, place de la Réunion, rue Pixérécourt…

PETITE ENFANCE

La reprise de la natalité, le nombre croissant de familles monoparentales, la proportion grandissante de foyers où les deux parents travaillent, l'augmentation de la population dans certains arrondissements, ainsi que la nécessité de maintenir la diversité de la structure de la population et son dynamisme impliquent d'accroître, de diversifier et d'améliorer les équipements d'accueil des très jeunes enfants.

En 2001, les équipements municipaux totalisaient 19 crèches collectives (1177 berceaux), 2 haltes-garderies (40 places), 3 crèches familiales (158 places), 5 jardins d'enfants (274 places). S'y ajoutaient 6 centres de PMI (Protection maternelle infantile). Depuis lors, 2 crèches municipales (138 places) ont été créées en 2001 et en 2003, 3 haltes-garderies (77 places) en 2006, ainsi que 5 crèches municipales (280 berceaux) et 3 haltes-garderies (75 places) en 2007-2008. L'arrondissement dispose également de 5 crèches, de 2 haltes-garderies et un jardin d'enfants privés, créés entre 2002 et 2006 (240 places). Le sud et le nord ont aujourd'hui une desserte moins satisfaisante. À noter enfin l'existence de 7 centres de PMI, auquels va s'ajouter celui du quartier Fréquel, et d'une Maison de l'enfance.

CULTURE

Paris est un centre culturel mondialement connu, dont l'aura doit être préservée face à la dynamique de nombreuses autres capitales. C'est pourquoi les actions dans le secteur culturel sont primordiales, non seulement pour concourir au maintien de ce rayonnement, mais également pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et variées des Parisiens, tant dans le domaine des pratiques traditionnelles que dans celui de la création.

Le 20e compte de nombreuses salles de spectacle et de théâtre : 24 salles de spectacle privées, parmi lesquelles La Maroquinerie et la Flèche-d'Or, 15 théâtres, dont ceux de La Colline et de l'Est parisien. La formation artistique est assurée par le conservatoire municipal Georges-Bizet, 5 « Paris-Ateliers » et 2 « ateliers beaux-arts ». Le 20e comporte 2 bibliothèques et 3 bibliothèques-discothèques municipales. La desserte culturelle bénéficie, depuis 2007, des équipements du Carré Baudouin (4 salles d'exposition et un auditorium), et bénéficiera fin 2009 de la bibliothèque jeunesse, rue des Haies, et de la médiathèque Marguerite Duras équipée d'un laboratoire de langues et d'un auditorium notamment et d'un espace spécifique pour l'accueil des cirques porte des Lilas. Le 20e compte enfin un cinéma, le MK2 Gambetta (6 écrans), auquel va s'ajouter un complexe de 7 salles à la porte des Lilas.

SCOLAIRE

L'évolution de la structure de la population de Paris, les augmentations locales de population et les exigences nouvelles en matière de pédagogie imposent d'implanter de nouveaux équipements scolaires et d'améliorer les établissements existants.

L'arrondissement dispose de 37 écoles maternelles et 38 écoles primaires, 11 collèges, 2 lycées, 3 lycées professionnels ou technologiques, un Établissement régional d'enseignement adapté et 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté. On constatait en 2001 une demande en équipements des 1er et 2nd degrés. Une maternelle (9 classes) a ouvert rue des Tourelles en 2003, une autre en 2005 rue d'Eupatoria (8 classes), une école polyvalente (10 classes) en 2003 cité Champagne et une seconde rue Olivier- Métra en 2008. Plusieurs autres écoles ont été étendues ou restructurées. On notera également la mise en service du collège Colette-Besson et le projet de cuisine centrale de la Caisse des écoles du 20e à la porte des Lilas

SPORT

Paris compte plus de 370 équipements sportifs, couvrant un très large panel de disciplines. Toutefois, l'effort d'équipement reste à poursuivre, dans le souci d'une meilleure répartition par arrondissement et pour répondre aux nouvelles demandes exprimées notamment par les jeunes (équipements en libre accès, murs d'escalade, aires de roller…).

Le 20e possède 34 équipements sportifs (7 gymnases, 2 salles de sport, une piscine, 6 tennis, 5 TEP, 4 stades…), en majorité localisés entre le boulevard périphérique et les boulevards des Maréchaux (centres sportifs porte de Bagnolet, Louis-Lumière, Davout, Docteurs-Déjerine et Maryse-Hilsz). Le reste de l'arrondissement est desservi par des gymnases et des TEP, le nord demeurant moins bien pourvu. Le nouveau gymnase de la rue des Haies, doté d'une toiture-jardin a ouvert fin 2007,et le complexe de la rue Dénoyez (piscine, salles de sport…) vient d'ouvrir à la rentrée et le square Alexandre-Luquet a déjà été aménagé en espace multisport. Plusieurs équipements ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Ces équipements seront complétés par ceux prévus porte des Lilas (gymnase, espace jeunes, terrain de sport).

HÉBERGEMENT

La recherche d'une optimisation des capacités d'accueil et d'hébergement des personnes en difficulté, des personnes âgées et des étudiants fait l'objet d'attentions particulières. Un grand nombre de résidences étudiantes ont été livrées au cours des six dernières années pour remédier aux carences, tandis qu'un programme d'amélioration des conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté a été lancé en 2001. Les personnes âgées bénéficient, quant à elles, de davantage de places d'accueil. La demande reste cependant très soutenue.

Pour les personnes en difficulté, le 20e dispose de 7 centres d'hébergement et de

Équipements

réinsertion sociale, de 6 résidences sociales, de 7 foyers de travailleurs migrants dont celui de la rue Fernand-Léger qui va être réhabilité, de logements d'insertion, de 4 centres d'hébergement dont 2 d'urgence, d'une maison-relais (ouverte en 2001) et de 54 hôtels meublés. Pour les personnes âgées (18 % de la population), l'arrondissement compte 13 résidences-appartements non médicalisées, 2 résidences-santé médicalisées et un relais-saphir du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), ainsi que 7 résidences privées et 3 points d'accueil de jour. Pour l'hébergement des jeunes, on trouve : une résidence du Crous (51 logements ouverts en 2005), 2 foyers d'hébergement et 2 foyers de jeunes travailleurs. 5 nouvelles résidences étudiantes devraient offrir prochainement 215 logements.

SANTÉ

Le 20e recense 3 hôpitaux, dont l'hôpital de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) Tenon, 6 équipements de la Ville (agence cancer, centre d'adaptation psychopédagogique, centre de dépistage anonyme…) et 4 centres médicaux et de santé. À noter la réalisation d'un bâtiment d'urgences et d'anesthésie (25 000 m²) dans l'hôpital Tenon, les 13 800 m² du projet d'extension de l'hôpital de la Croix-Saint-Simon et la création de deux foyers pour personnes en souffrance psychique rues des Haies et Julien-Lacroix.

EMPLOI

Le 20e compte en faveur de l'emploi une ANPE, une antenne de mission locale pour les jeunes, une régie de quartier, 4 entreprises d'insertion, 3 espaces publics numériques, 4 points d'informations jeunesse, 1 cellule d'appui pour l'insertion et 1 pré-espace insertion, un centre d'information et d'orientation pour les jeunes et 1 antenne Assedic. La majorité de ces équipements est localisée au nord, là où les densités de demandeurs d'emploi sont les plus fortes. À noter également deux pépinières dont une spécialisée dans les contenus numériques, qui a ouvert en 2007 et 8 hôtels industriels, complété d'un 9e spécialisé dans le numérique, qui devrait ouvrir en 2009.

Centralités

Dans son organisation générale, le 20e arrondissement est caractérisé par un réseau d'animation commerciale local, voire de proximité, très lié à la fonction résidentielle qui y demeure dominante.

Le commerce de proximité est diffus sur l'ensemble du territoire. C'est toutefois sur les axes de transit, concentriques ou rayonnants, que se trouvent les plus fortes continuités commerciales. En dehors des rues de Ménilmontant, de Bagnolet, d'Avron ou des Pyrénées, les limites nord, ouest et sud, respectivement formées par la rue de Belleville, les boulevards de Belleville et de Ménilmontant et le cours de Vincennes, constituent les grands centres d'animation, denses et parfois hétérogènes, partagés avec les arrondissements voisins (11e, 12e, 19e). À l'est, le boulevard périphérique reste un obstacle à la rencontre des continuités commerciales anciennes de Paris et des communes limitrophes. Sur les boulevards des Maréchaux, les services et les commerces sont inégalement répartis.

En dehors de ces linéaires, une atomisation de l'animation quotidienne est perceptible. Elle ne constitue pas de véritable structure commerciale, mais des animations de proximité, principalement aux angles des voies, alternant avec de courts linéaires de services. La place Gambetta et le cours de Vincennes, dans sa partie proche du boulevard de Charonne, sont toutefois des espaces dont la fréquentation dépasse celle de l'arrondissement, du fait de la proximité d'équipements (hôpitaux, théâtre, lycées) ou de grandes enseignes (Printemps, Castorama, Darty, Monoprix…). Ils participent, avec le cimetière du Père-Lachaise et le marché aux Puces de la porte de Montreuil, au rayonnement du 20e arrondissement sur la vie culturelle, commerciale et institutionnelle parisienne, même si celui-ci reste globalement faible.

Transformations récentes ou en cours

Tout en restant marquées par une production importante de logements sociaux, les réalisations les plus récentes se caractérisent par une volonté de diversification de l'offre. Elles introduisent ainsi une certaine mixité dans des tissus urbains à l'occupation souvent très contrastée, qu'il s'agisse de tissus anciens (collectifs faubouriens et villas) ou de secteurs d'extension et de rénovation (HBM, HLM, résidences privées). L'offre se diversifie également avec la réalisation de résidences étudiantes.

Essentiellement localisées dans les tissus les plus anciens, ces réalisations achèvent la résorption progressive de l'habitat le plus dégradé, tout en maintenant le caractère populaire de l'arrondissement. Elles confortent aussi la prédominance du logement et peinent à introduire une mixité d'usages, qui fait encore défaut, particulièrement dans l'occupation des rez-de-chaussée. L'arrondissement semble d'ailleurs touché par un double phénomème : une disparition des commerces et des locaux d'activité du cœur des quartiers, un appauvrissement de la diversité de l'offre commerciale (diminution des commerces alimentaires au profit des secteurs de l'équipement de la personne et de la maison) le long des axes commerciaux traditionnels (rues de Belleville, de Bagnolet, d'Avron…). La vitalité d'espaces très localisés tend pourtant à se maintenir (places Gambetta et de la Nation, secteur des « 4 rues » autour de la place Saint-Blaise…). Les commerces de proximité subissent toutefois la concurrence des grands centres commerciaux implantés portes de Montreuil (« La Grande Porte ») et de Bagnolet (« Bel-Est »). Cette tendance frappe aussi les communes riveraines, comme en témoigne l'évolution de la rue de Paris à Montreuil, dont la mutation est analogue à celle de la rue d'Avron qu'elle prolonge. Cette concurrence handicape les résidents qui n'ont pas accès au déplacement motorisé individuel. Le développement avec succès d'une nouvelle ligne de transport par minibus, desservant les quartiers isolés, semble pouvoir concourir à une amélioration de la vie de quartier. En effet, cette ligne, la « traverse de Charonne », relie les quartiers Saint-Blaise et de la Réunion à la place Gambetta.

Une part importante des constructions neuves, comme des réhabilitations, a également permis d'enrichir et de diversifier l'offre d'équipements, répondant à une forte demande (crèches, écoles maternelles, établissements scolaires, bibliothèques, médiathèques, équipements sportifs…). Leur répartition sur l'ensemble du territoire est appelée à jouer un rôle majeur dans la vie des différents quartiers et à des échelles plus larges. Ces équipements sont aussi représentatifs d'une volonté de préserver un patrimoine existant, tout en laissant plus facilement place à des expressions architecturales contemporaines.

Si la mixité des programmes reste relative dans les opérations récentes, la faible part d'activités et d'emplois tend à être compensée par la mise en œuvre de pépinières d'entreprises. Elles se situent dans le tissu ancien (rue des Haies), mais plus significativement aux portes des Lilas, de Montreuil et de Vincennes, avec le développement de programmes de bureaux et d'activité. 2 500 emplois sont ainsi attendus d'ici 2011, atteignant 7 000 à 8 000 à l'horizon 2015.

Le 20e a connu une mobilisation très importante des conseils de quartiers dans le cadre de la révision du PLU et lors de l'élaboration des projets urbains, avec l'objectif de maintenir le paysage et le parcellaire des quartiers, notamment dans le quartier Réunion.

Le périmètre de la ZAC a été réduit au profit de trois secteurs opérationnels : Vignoles-Est, Planchat-Vignoles et Fréquel-Fontarabie ; chaque secteur respecte le parcellaire spécifique du quartier, organisé en impasses, et comprend une centaine de logements alliant construction neuve et réhabilitation.

Les associations soutenues par la mairie du 20e ont pu contribuer à la création de nouveaux jardins partagés (passage des Soupirs, cité Leroy, extension du jardin Casque-d'Or), qui créent du lien social dans les quartiers.

Enfin, dans le secteur Vignoles-Est, la Ville a retenu, à l'issue d'un concours, un projet novateur de gymnase avec en toiture un jardin partagé de 2 500 m².

Perspectives

ACTIONS À POURSUIVRE ET TISSUS URBAINS À EXPERTISER

Parmi les réflexions urbaines à poursuivre, la plus importante concerne le quartier de la Réunion. Autour de la zone d'aménagement pratiquement achevée, d'autres dispositions ont été adoptées à Vignoles-Est et Planchat-Vignoles. Les propositions nouvelles visent à concilier le parcellaire existant, la qualité de vie et l'innovation architecturale. À proximité, l'aménagement de l'îlot Fréquel-Fontarabie a fait l'objet d'une réflexion approfondie en matière de développement durable. Cette démarche intègre toutes les exigences de l'écologie et favorise un nouveau confort pour les habitants ; elle pourrait même devenir une vitrine pour des projets de quartiers plus vastes à l'échelle de Paris.

La requalification du quartier Saint-Blaise, accueillant 3 000 logements sociaux et 13 500 habitants, s'appuie sur cinq objectifs majeurs : le désenclavement du quartier avec la création de nouvelles voies ; la requalification des espaces publics ; l'amélioration du cadre de vie des habitants ; l'implantation d'activités économiques ; le développement d'équipements. Ce quartier, inscrit en Politique de la Ville, fait aussi l'objet de nombreuses actions dans le domaine culturel, social et d'accès à l'emploi, qui doivent encore être développées.

Après l'aménagement du secteur Philidor-Maraîchers par la RATP, la restructuration du dépôt d'autobus de la rue de Lagny, situé à proximité immédiate, commence.

L'importante rénovation de l'hôpital Tenon est enfin engagée afin d''accueillir un nouveau centre pour les urgences.

Le renouvellement pourrait aussi s'appuyer sur de diverses interventions dans les quartiers, associant des actions sur les conditions d'occupation, l'habitat, les espaces libres et le paysage. Un certain nombre de territoires mériteraient à cet égard d'être expertisés pour valider l'intérêt d'une telle démarche, comme le long de la rue de Belleville, dans le faubourg Oberkampf-Ménilmontant commun avec le 11e, sur le territoire situé à l'est de l'hôpital Tenon et aux abords de la rue de Bagnolet. Pourraient aussi faire l'objet d'une réflexion urbaine renouvelée les grands ensembles de logements sociaux de l'arrondissement, comme le quartier des Couronnes. Seraient ainsi étudiées par exemple leur insertion dans la ville et la qualité des espaces plantés, des commerces, des équipements et des activités. Il s'agirait de développer si possible des propositions conçues selon l'esprit des aménagements menés dans le secteur de la Tour-du-Pin (accès aux immeubles et aux équipements redistribués vers le quartier) et de ce qui est prévu pour l'ensemble Faucheur-Envierges (jardin partagé, espace vert…).

LES PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET

Ils se situeront pour une large part en limite de Paris et pourront s'appuyer sur de nouveaux atouts importants de l'arrondissement. Ainsi, le prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte de la Chapelle, puis jusqu'à la porte d'Asnières, sera l'occasion d'une importante requalification des boulevards des Maréchaux, bordés de nombreux équipements, et des espaces riverains, avec la création de pistes cyclables et de nouvelles plantations. Jalonnant l'itinéraire du tramway, des opérations structurantes aux principales portes réduiront la forte coupure urbaine créée par le périphérique, et de nouveaux équipements verts participeront à la requalification de la ceinture.

Porte des Lilas, la couverture du périphérique aujourd'hui achevée doit accueillir dans le 20e un programme diversifié d'activités, d'équipements sportifs et de loisirs, dont un complexe de 7 salles de cinéma et un cirque, un jardin, la cuisine centrale de la Caisse des écoles du 20e, ainsi qu'une centaine de logements.

Porte de Bagnolet, un remodelage de l'échangeur pourrait être imaginé à terme pour faciliter les franchissements du boulevard périphérique, accueillir de nouveaux programmes et réduire les nuisances aux abords. Cette dernière préoccupation méritera d'être poussée en priorité, notamment pour améliorer les conditions de vie dans le quartier Python-Duvernois, ensemble de 1 450 logements sociaux de la RIVP, et dans les équipements scolaires du secteur Le Vau, également implantés en bordure du périphérique.

Porte de Montreuil, le projet qui a été arrêté prévoit la réalisation d'une vaste esplanade de liaison entre Paris et Montreuil, où doivent prendre place le marché aux Puces, une halle à vocation culturelle, des immeubles de bureaux et des logements. Elle sera accompagnée, de part et d'autre, de projets de mise en valeur de la ceinture verte et des ensembles d'HBM, de la réalisation de programmes tertiaires et d'équipements, dont une piscine.

Porte de Vincennes, une première phase a consisté à réaménager l'avenue de la Porte-de-Vincennes et la rue Noël-Ballay, et à définir des orientations qui permettant de désigner une équipe d'urbanistes pour poursuivre la mise en valeur de cette porte majeure de Paris. L'objectif est de réparer la coupure du boulevard périphérique, d'améliorer la continuité urbaine entre Paris et les communes de Saint-Mandé, Montreuil et Vincennes, le maillage des rues transversales par rapport au cours de Vincennes, la qualité de vie des habitants, notamment grâce à la construction d'immeubles écrans et à la couverture d'une partie du périphérique, et de revaloriser les espaces verts, en particulier le square Delaporte.

Ces opérations viendront en appui des reconversions importantes engagées par les communes riveraines et plus largement par l'Actep (A ssociation des collectivités territoriales de l'Est parisien), à l'est de Paris, et qui vont se poursuivre au cours des deux prochaines décennies.

LES AUTRES REQUALIFICATIONS D'ESPACES PUBLICS

La requalification des voies les plus anciennes de l'arrondissement devrait se poursuivre (rues de Belleville, de Ménilmontant et d'Avron en priorité et, à plus long terme, les boulevards des Fermiers généraux), ainsi que la requalification des places principales, comme celle de la Réunion et la place Gambetta.

Le 20e arrondissement offre aussi un potentiel de végétalisation des espaces publics qui lui est propre et qui mériterait d'être exploité. Les irrégularités des alignements permettent des plantations ponctuelles, l'importance des pignons et surtout des toitures-terrasses pourrait conduire à des solutions innovantes en termes d'usage, de paysage et de développement durable.

Enfin, la réflexion sur la petite ceinture devra se poursuivre. L'ancienne voie et son site jouent un rôle important pour les habitants de l'arrondissement. Le Conseil de Paris a arrêté le principe de ménager le présent et l'avenir : le présent, c'est la possibilité de développer des promenades le long de cette emprise ; l'avenir, c'est le retour d'une forme de fret adapté à l'environnement local. Cette réflexion pourra porter en réalité de la rue de Charenton à la rue de Bagnolet, près de 3,5 kilomètres partagés entre les 20e et 12e arrondissements.